

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Membres présents : Laurence FORTIN, Robert CHOQUER, Valérie FAVE, Pierre LEBALLEUR, Jean François GUILLEMETTE, Armelle FUR, Hervé LE DU, Claudie LE GALL, Sandrine GONTHIER, Caroline BREMOND FOREST, Jonathan LIZIARD, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Jean Paul ABIVEN,

Membres absents : Gwénaëlle LE DUFF

Membres ayant donné procuration : Erwan COLLEC, Noël FOREST

Le PV de la réunion du 27 mars 2018 est adopté à l'unanimité. Jean Paul ABIVEN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2019
2. Vote des subventions aux associations pour 2018
3. Révision des tarifs périscolaires et fixation d'un tarif pour l'accueil du temps de midi (13h20 – 13h50)
4. Restauration scolaire : autorisation de signer le marché
5. Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion pour le contrat-groupe prévoyance des agents territoriaux
6. Signature d'une convention avec le SDEF pour l'implantation d'une borne électrique Place Bishopsteignton
7. Signature d'une convention avec le SDEF pour l'attribution de certificats d'économies d'énergies (CEE)
8. Lancement d'une étude sur la centralité
9. Questions et délibérations diverses

I – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019, sur la liste électorale.
Sont tirés au sort :

- Mme BRETON, née PASCAL Dominique
- M. COROLLEUR Jean Michel
- M. PONT Mickaël

II – VOTE DES SUBVENTIONS 2018 POUR LES ASSOCIATIONS

Valérie FAVE, adjointe à la vie associative, présente au conseil les propositions de la commission pour les subventions 2018. Elle rappelle les différents critères d'attribution :

- Association Rochoise
- Participation au forum des associations

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'adhérents de moins de 18 ans
- Budget annuel de l'association
- Nombre d'heures de bénévolat (délégation de service public, participation aux TAP...)
- Dynamisme de l'association : Organisation de manifestations, actions d'autofinancement

Club des Pétanqueurs	370,00 €	Lecture Loisirs	900,00 €
Elorn - Loisirs - Gymnastique	600,00 €	1, 2, 3 Soleil	500,00 €
USR toutes sections	3 850,00 €	Coopérative école maternelle (100 euros par classe)	400,00 €
La Roche VTT	1 500,00 €	Coopérative école primaire (100 euros par classe)	500,00 €
La Roche Sports Nature	400,00 €		- €
Tennis de table	200,00 €	APE / Parents d'élèves	1 100,00 €
Anciens Combattants	300,00 €	AAPPMA de l'Elorn	350,00 €
Château Patrimoine Rochois	1 000,00 €	Société de Chasse	380,00 €
Amicale rochoise des Retraités	300,00 €	Amicale Employés Communaux	1 960,00 €
Comité de Jumelage	400,00 €	Foyer Ty Ménez Don Bosco	1 300,00 €
La Roche Accueille	400,00 €	TOTAL	17 010,00 €
La lunaire	300,00 €		

Armelle FUR précise que les subventions aux coopératives scolaires seront à verser en fonction du nombre de classes à la rentrée prochaine.

Accord unanime du conseil municipal pour l'attribution de ces subventions.

Concernant le C.C.A.S, Pierre LE BALLEUR présente le budget 2018. En fonctionnement, les dépenses concernent essentiellement l'adhésion et les droits à l'épicerie sociale de Landerneau, le versement de subventions et le paiement de la taxe foncière. 200€ de subventions ont déjà été versés en 2018 (SOS Amitiés, Vie Libre, Handisport, Secours catholique). Les recettes proviennent de la subvention communale et de l'excédent reporté. En investissement, une somme de 4 200 € est disponible pour l'attribution de prêts d'honneur et l'achat d'un 4^{ème} défibrillateur, qui sera posé Place Bishopsteignton. Les recettes proviennent des excédents reportés antérieurs.

III – REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRES POUR 2018-2019

Armelle FUR informe le conseil qu'il y a lieu, comme chaque année, de revaloriser les tarifs périscolaires. L'indice retenu pour le calcul est l'indice des prix à la consommation dans les restaurants scolaires. Cette année, l'augmentation constatée est de 1.38 %. Il est proposé au conseil municipal d'appliquer cette hausse sur l'ensemble des tarifs à compter de la prochaine rentrée scolaire. Accord unanime du conseil.

En outre, la commission Vie Scolaire a travaillé sur l'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée. Les horaires d'école sont modifiés pour tenir compte du retour à la semaine de 4 jours sur 8 demi-journées. Afin de permettre aux familles, dont les enfants ne déjeunent pas au restaurant scolaire le midi, de déposer leurs enfants à partir de 13h20, la commission a souhaité organiser un accueil post-repas, de 13h20 à 13h50. Ce nouveau service serait facturé 0.90 €,

forfaitairement par jour. Accord unanime du conseil municipal pour organiser ce nouveau service à compter du 3 septembre 2018 et le facturer.

Cette réorganisation de la semaine d'école rend caduc le projet éducatif territorial actuel dès la fin de la présente année scolaire alors que l'échéance de fin de PEdT était fixée à la fin de l'année scolaire 2018-2019. La signature d'un PEdT permettra de bénéficier des taux d'encadrement, prévus par le décret du 1^{er} août 2016 relatif au PEdT et à l'encadrement des activités périscolaires. Ce nouveau projet ne concernera que la garderie périscolaire puisque la journée d'ALSH du mercredi deviendra extra-scolaire (non précédée et/ou non suivie d'école). Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement pour signer un nouveau PEdT.

IV – RESTAURATION SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Le marché de restauration scolaire arrive à son terme le 31 août 2018. La commission Vie Scolaire a travaillé sur le dossier de consultation des entreprises ; elle souhaite favoriser au maximum les circuits courts et apporter quelques modifications par rapport au marché actuel. Une nouvelle consultation a été lancée. Les entreprises doivent répondre avant le 31 mai 2018. La commission Vie Scolaire étudiera les différentes propositions. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives au nouveau marché dès lors que le meilleur candidat aura été sélectionné. Accord du conseil municipal.

V – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRAT DE PREVOYANCE

Le Contrat groupe prévoyance pour les agents territoriaux arrive à échéance le 31 décembre 2018. Les garanties du contrat sont : le maintien de salaire (garantie de la perte de traitement en cas de longue maladie, maladie de longue durée ou maladie ordinaire : le contrat intervient après la période de plein traitement), la garantie invalidité et la minoration de retraite

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande qui sera organisé par le Centre de Gestion du Finistère. Accord unanime du conseil.

VI – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEF POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

Suite à la demande de la mairie, une borne électrique sera implantée dans le bourg, place Bishopsteignton. Le Syndicat d'Electrification propose de signer une convention d'occupation des sols pour une durée de 15 ans renouvelable expressément par périodes de 5 ans (30 ans maximum au total) pour cette implantation.

Le conseil se félicite de ce nouveau service à LA ROCHE-MAURICE et autorise le maire à signer la convention avec le SDEF.

VII - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le maire informe l'assemblée que les territoires à énergie positive pour la croissance verte peuvent être porteurs d'un programme d'économies d'énergie et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de CEE (certificats d'économies d'énergie). Pour récupérer ces certificats et bénéficier de primes, il y a lieu de signer une convention avec le SDEF (Syndicat d'Electrification). Pour l'année 2018, les remplacements des luminaires par des Leds à l'école, au cabinet médical ou à la

salle de sports, pourront faire l'objet de CEE. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le SDEF.

VIII – LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LA CENTRALITE

La mairie travaille actuellement sur un programme de développement de la commune et de ses équipements ainsi que sur la mise en valeur de sa centralité. Différents travaux sont commencés avec l'aide du CAUE 29, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, de l'EPF, Etablissement Public Foncier et du FAI, Finistère Aménagement Ingénierie afin d'harmoniser les différents axes : équipements publics, plans de cheminement, accessibilité, embellissement, etc... Concernant la mairie, il serait intéressant de disposer d'une analyse programmatique des besoins. Il est proposé au conseil de lancer une consultation en ce sens. Accord du conseil municipal.

IX – QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES

- 1) Décision budgétaire Modificative : Les travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunications rue de l'Elorn sont payés par la commune et remboursés par la communauté de communes. Il s'agit d'opération pour comptes de tiers et non d'immobilisations corporelles.

- Le montant des travaux est de 31 800 €
- Le montant de la prise en charge de la CCPLD est de 31 800 €

Il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative pour modifier les imputations comptables. Accord du conseil municipal.

- 2) En jeux d'enfance : Le RPAM, géré par l'association DON BOSCO est transféré juridiquement au bénéfice de la SCIC En Jeux d'Enfance et se poursuit selon les mêmes modalités initiales. Il y a lieu d'actualiser l'identité de la nouvelle structure bénéficiaire par un avenant à la convention du 24 janvier 2012

La séance est levée à 21h.